

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2025

Référence
2025_43

Objet de la délibération
Attribution des lots pour la création d'un local paramédical au sein de la maison communale située 28 rue de Verdun et demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre du volet 3

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11

Date de la convocation
02/10/2025

Date d'affichage
02/10/2029

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le 09 octobre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, M. BARDET Philippe, Mme DAVESNE Sylvie, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne, Mme LEROY Sandra,

Absents excusés : M. DÉGÉ Christophe, Mme PARODAT Sandra

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Objet de la délibération : Attribution des lots pour la création d'un local paramédical au sein de la maison communale située 28 rue de Verdun et demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre du volet 3 Appel à projet d'intérêt communal

Vu le code de la commande publique

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que l'ostéopathe de Montcresson ne peut plus continuer d'exercer dans le local qu'elle occupe actuellement

Considérant qu'elle offre un service à la population apprécié des montcressonnais et qu'il serait dommage de la laisser s'installer ailleurs

Considérant que les infirmières de la commune souhaitent disposer d'un cabinet médical et que celui-ci peut être installé à côté de celui de l'ostéopathe

Considérant que le Département du Loiret a autorisé à titre exceptionnel le démarrage des travaux avant le dépôt du dossier de demande de subvention dans le cadre du volet trois : appel à projet d'intérêts communal

Considérant que la maison communale 28 rue de Verdun à Montcresson peut être aménagée à cet effet et que le cabinet d'architecte CRE A Richard a été chargé de rédiger le projet, déposer le Permis de construire ainsi que de mettre en concurrence les entreprises pouvant exécuter les travaux

Considérant l'analyse des résultats de la mise n concurrence des entreprises pour la création d'un local paramédical dans la maison communale 28 rue de Verdun à Montcresson

Considérant l'avis favorable à l'analyse des offres de Mme RICHARD Florence et M. POINTEAU Gérard, émis par la commission d'attribution des Marchés Publics à Procédure Adaptée réunie

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Attribue les lots du marché public pour la création d'un local para médical dans la maison communale 28 rue Verdun à Montcresson comme suit :

MAITRISE D'ŒUVRE, CRÉ A (Mme RICHARD, PRESSIGNY LES PINS 45)
7 800 € HT soit 9 360 € TTC

LOT 1 GROS ŒUVRE-FAÇADE : entreprise CHAMBON Benjamin (MONTCRESSON 45), montants GROS ŒUVRE : **4 292.30 € HT soit 5 150.76 € TTC**

LOT 2 COUVERTURE : entreprise RAIMBAULT SAS DE TOIT A NOUE (VILLEMANDEUR 45), montant :
Création de Velux et couverture bacs acier 10 789.58 € HT
soit 12 947.50 € TTC
Entretien couverture tuiles de pays 2 537.12 HT soit 3 044.54TTC
TOTAL LOT 2 : 13 326.70 HT soit 15 992.04 TTC

LOT 3 MENUISERIES : Entreprise PERCHERON (CHATILLON-COLIGNY 45) menuiseries extérieures et intérieures, montant **15167.84 € HT soit 18 201.41 € TTC**

LOT 4 CLOISONS, FAUX PLAFOND, ISOLATION entreprise MFISOL (CHALETTE SUR LOING 45), montants : **18 715.40 € HT soit 22 458.48 € TTC**

LOT 5 PLOMBERIE CHAUFFAGE, LTM GROUPE 5 CONFLANS SUR LOING 45) montants :
PLOMBERIE : 9 461.83 € HT soit 11 354.20
CHAUFFAGE AVEC OPTION REMPLACEMENT DES RADIATEURS : 5 110.13 € HT soit 6 132.16 € TTC
TOTAL LOT 5 : 14 571.96 € HT soit 17 486.36 € TTC

LOT 6 ÉLECTRICITÉ : MFISOL (CHALETTE SUR LOING) montant **9 274.73€ HT soit 11 129.68 € TTC**

LOT 7 : CARRELAGE MUR ET SOL TOP CONSTRUCTION (MONTARGIS)
Carrelage mural : 4 438 € HT soit 5 325.60 € TTC
Carrelage au sol : 6 150.00 € HT soit 7 380.00 € TTC
TOTAL LOT 7 : 10 588 € HT soit 12 705.6 € TTC

LOT 8 : PEINTURE : E.I. MAC COLOR PEINTURE (MONTCRESSON 45, PEINTURRE, MURS, PORTES, PLAFOND, Montant HT 5 096.10 € Montant TTC 5 096.10 €

TOTAL ENSEMBLE DES LOTS TRAVAUX : 91 033.03 € HT soit 108 220.42 € TTC

Autorise Monsieur le maire à demander une subvention au DÉPARTEMENT DU LOIRET dans le cadre du Volet 3 Appel à projets d'intérêt communal 2026

Selon le tableau de financement suivant :

OBJET	DÉPENSES		RECETTES		
	Montant HT en €	Montant TTC en €	Collectivité	Montant	% de la recette total
Maitrise d'œuvre	7 800.00	9 360.00			
Lot 1 gros œuvre Façade	4 292.30	5 150.76	Département du Loiret	26 450	30%
Lot 2 Couverture	13 326.70	15 992.04	Commune de Montcresson	72 383.03	70%
Lot 3 Menuiserie	15 167.84	18 201.41			
Lot 4 Cloisons, faux plafond, isolation	18 715.40	22 458.48			
Lot 5 Plomberie-Chauffage	14 571.96	17 486.35			
Lot 6 électricité	9 274.73	11 129.68			
Lot 7 carrelage	10 588	12 705.6			
Lot 8 Peinture	5 096.10	5 096.10			
Total	98 833.03	117 580.42		98 833.03	100 %

Montant de la subvention demandée : 26 450 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/10/2025
Le Maire
Alain GERMAIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, l'exécution ou la rupture peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID : 045-214502122-20251013-2025_451-DE